

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 4 juillet 2011

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2023

Zonage approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2026



Plan au 1:3000

Zonage

- UA : Cœurs urbains denses et cœurs villageois historiques
- UBa : Secteurs résidentiels à densité modérée et à structurer par une intensification urbaine
- UV : Zones urbanisées de moyenne à faible densité visant une intensification verte (continuités végétales, insertion paysagère...)
- A : Parcelles agricoles à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique
- AP : Zones agricoles protégées pour des raisons paysagères et/ou écologiques
- N : Parcelles naturelles à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
- NL2 : Activités sportives et de loisirs existantes et leur potentielles extensions
- NS : Sites de préservation stricte des réservoirs de biodiversité et périmètre des ressources stratégiques (captage eau potable...), risques naturels, ...
- Limites des zones

Prescriptions :

- Emplacements réservés (L151-41-1° à 3°)
- Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine bâti ponctuel hors monument historique (bâti remarquable, croix, calvaire, pont...)
 - Linéaires bâtis (mur d'enceinte, alignement de façades, sentier...)
 - Edifices civils et religieux remarquables (hors Monument Historique)
 - * Arbres remarquables
- Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Haies, ripisylves, alignements d'arbres
 - Vergers, vignes, jardins, parcs
 - Zones humides

Risques et nuisances

- Atlas des zones inondables (PHEC)
- Risque d'inondation - PPRI de la Vallée de l'Ognon
 - Zone inconstructible
 - Zone constructible sous conditions
- Risque de retrait/gonflement des argiles
 - Alésa moyen
- Informations complémentaires**
 - Bâtiments agricoles
 - Périmètres de réciprocity agricole
 - Bâtiments
 - Parcelles
 - Axes routiers principaux
 - Hydrographie

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en m ²
1	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	429
1	Création d'un espace public	Commune	356

